



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

**PÔLE DU SPORT : modification du règlement du concours
d'architecture du stade**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

AMERU**PÔLE DU SPORT : modification du règlement du concours d'architecture du stade**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Après approbation par le Conseil municipal le 31 janvier 2004 du lancement du concours d'architecture du stade dans le cadre du Pôle du Sport, le jury de concours a sélectionné le 21 avril dernier les 3 candidats invités à présenter un projet architectural. Les 3 équipes retenues sont : l'équipe GAUDIN, l'équipe HUIDOBRO et l'équipe CHABANNE.

Le 8 juin 2004, suite à la réception le 3 juin des questions écrites, a eu lieu conformément au règlement de concours la réunion commune entre la maîtrise d'ouvrage et les 3 équipes. Lors de cette rencontre, les différents participants ont pu s'exprimer sur le dossier. L'organisateur du concours a ensuite répondu, par écrit et dans le respect de l'égalité de traitement des candidats, à l'ensemble des questions écrites et orales débattues collectivement à l'occasion de cette rencontre.

Or, étant donnée l'envergure du projet et devant l'unanimité des remarques et questions formulées, il a été convenu, dans un souci commun de qualité des projets, de modifier certains points du règlement du concours. Ces évolutions intervenant pour des raisons d'opportunité, concernent 5 points :

1°). Les questions des candidats : après réception du compte-rendu de la réunion commune du 8/06/04, les 3 équipes ont unanimement demandé qu'une nouvelle série de questions puisse s'effectuer, afin notamment de réagir aux réponses formulées. En conséquence, la maîtrise d'ouvrage a accepté de répondre aux dernières interrogations des candidats qui devront être envoyées au maître d'ouvrage dans les 5 jours suivant la réception du compte-rendu. Une ultime réponse sera ensuite transmise à chaque équipe.

2°). Le report du délai de rendu des prestations : initialement prévus pour le 5 juillet 2004, les délais se sont unanimement avérés trop courts compte tenu de l'envergure du projet. En conséquence, la demande de report formulée par l'ensemble des concurrents est acceptée. Le rendu des offres est désormais fixé au mercredi 11 août 2004 pour le rendu des panneaux et des notes explicatives. La maquette blanche du stade et de ses abords sera à rendre, quant à elle, pour le lundi 6 septembre 2004.

3°). La configuration du rendu des offres : au vu de la surface importante à représenter, l'échelle pour le rendu des projets a été constatée parfois inadaptée. En conséquence, le plan de masse de l'ensemble du périmètre d'étude (panneau 1) est à rendre au 1/2000^{ème} plutôt qu'au 1/1000^{ème}, le reste du panneau étant destiné à la libre expression. De même la maquette sera présentée sur format A1 (60 cm x 84 cm) à l'échelle 1/1000^{ème} (au lieu du 1/500^{ème}) pour mieux mettre en évidence le stade et son environnement dans le site. Enfin, l'utilisation de la couleur pour l'ensemble des rendus a été autorisée.

4°). La note technique explicative : compte tenu des nombreux points à aborder le nombre de pages autorisé pour la note technique explicative a été augmenté à 25 pages. De même, la répartition des tâches n'est pas nécessaire puisqu'elle sera déjà détaillée dans l'offre de répartition des honoraires (acte d'engagement). Enfin, il a été demandé d'ajouter à cette note un exposé des motifs et du programme technique de l'extension à 20 000 places, ainsi qu'une proposition de méthodologie de travail permettant d'assurer la finalisation, les adaptations et le suivi opérationnel de la "charte d'aménagement".

5°). La note sur l'estimation financière : préalablement demandée par unités fonctionnelles, il a été convenu de réaliser l'estimation financière des travaux par lots. De même, la proposition des coûts d'exploitation tels qu'ils étaient demandés par poste s'est avérée peu fiable à ce stade du projet. En conséquence, il a été proposé d'exposer la pertinence des modes de fonctionnement au travers d'une notice de 2 pages énonçant les grands principes et modalités d'exploitation qui pourront découler des choix d'investissement faits par chacune des équipes.

En conséquence, et au vu de ces choix d'opportunité permettant de tout mettre en œuvre pour aboutir à un projet de qualité, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le nouveau règlement de concours.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 38 |
| Contre : | 1 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 6 |

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)